

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A287

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe de l'Aménagement

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – AMIEL Michel – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_12

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget 2016 – Rapport de présentation du Budget Annexe de l'Aménagement
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport de présentation constitue la base pour construire le futur budget annexe 2016 de l'aménagement.

Exposé des motifs :

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil communautaire le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Aménagement pour l'année 2016 qui répond aux orientations et priorités déterminées.

Les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie sont gérées en budget annexe.

Ceci est en effet une obligation de la M14 qui stipule : «les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée.»

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi plusieurs opérations de création de ZAC (zone d'aménagement concerté).

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations sont imputées sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement. Il s'agit des dépenses d'acquisitions foncières, des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...) et des prestations liées à la commercialisation des lots.

Le budget annexe de l'aménagement doit être équilibré.

Le détail des postes par opération est le suivant :

ZAC du Carreau de la Mine - Meyreuil

La commercialisation de la ZAC est quasiment achevée.

Les dépenses concernent :

- les prestations liées à la commercialisation des lots (architecte urbaniste de la ZAC et géomètre) ;
- les reliquats d'honoraires liés aux travaux sur la ZAC.

Les recettes du budget annexe proviennent des cessions de lots sur la ZAC du Carreau de la Mine et sont estimées à 0,6 millions d'euros pour 2016.

ZAC du Grand Pont – La Roque d'Anthéron

Les dépenses concernent des achats d'études afin d'aménager les terrains.

CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

1 101 220 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

581 220 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport de présentation du budget annexe de l'Aménagement, par nature, tel qu'il est présenté ci-dessous pour 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	BP 2016
011	6015	Terrains à aménager	
011	6045	Achat d'études, prestations de service	220 000,00
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	300 000,00
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	581 220,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 101 220,00

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.S. 2015
042	7133	Variation des stocks de terrains aménagés	520 000,00
70	7015	Vente de terrains aménagés	581 220,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 101 220,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.S. 2015
040	3354	Stocks de terrains aménagés – études et prest. de sces	520 000,00
16	16875	Remboursement avance Budget Principal	61 220,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			581 220,00

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.S. 2015
040	3555	Stocks de terrains aménagés	581 220,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			581 220,00

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe de l'Aménagement

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015